



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 17/07/2025

Le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 11/07/2025

Nombre de membres en exercice : **16** - Présents : **13** - Votants : **15** dont **2** pouvoirs

Le quorum de 9 élus est atteint

Présents : M. Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ qui donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2025-07-17-006 – Décision modificative n°4

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-03-13-007 du conseil municipal du 13 mars 2025,

Considérant que la Trésorerie a préconisé la décision modificative suivante :

En Fonctionnement, partie recettes:

Au 002: + 3 667.30€

Au 7067: - 3 667.30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention

- **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n°4 telle qu'elle est présentée ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

Registre certifié conforme,

Le Maire
M. Stéphane ENTÈME

